

DELIBERATION 2016-19

LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MARS DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Madame FAVRE-MERCURET R. - Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD – M. CLAMOUSE A. procuration à Mme MASANET – Mme VACQUIE S. procuration Mme VESSIOT A. – Mme AURIAC A. procuration M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration Madame ESCRIG C. – M. DE BOISGELIN procuration à M. PETIT E.

ABSENTE EXCUSEE : Mme SALOMON M-L

Monsieur SCIALOM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTION PROJET ASSOCIATION ACORD PRODUCTION

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement,
- les subventions projets.

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Acord Production, pour l'organisation du festival « 2 + 2 = 5 », le Dimanche 19 Juin 2016 au Terral.

Lors de la 6^{ème} Edition, le festival 2 + 2 = 5 souhaite proposer une nouvelle saison culturelle et offrir à travers une diffusion musicale large, plusieurs concerts. L'objectif étant de mettre en valeur les œuvres originales de la région.

Fort du soutien des équipes du Chai du Terral et des opérateurs locaux, l'association souhaite pour cette année, collaborer d'une manière plus soutenue afin d'ancrer un moment fort pour la saison du festival à Saint Jean de Védas. Le parc historique étant très apprécié des visiteurs, l'association souhaite pérenniser ce rendez-vous musical, pour le plaisir du plus grand nombre.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20160321-2016_19-DE

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ATTRIBUE** à l'association Acord Production la somme de 2 000 € pour l'organisation du festival « 2 + 2 = 5 », le Dimanche 19 Juin 2016, au Terral ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

